

PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE RÉGULIÈRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE MARDI 9 JANVIER 2018**, À 19 H 30, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT TRANSMIS LE VENDREDI 5 JANVIER 2018.

PRÉSENTS : Mesdames les conseillères C. Homan, T. Stainforth et K. Thorstad-Cullen, ainsi que messieurs les conseillers C. Cousineau, B. Cowan, E. Stork et D. Webb formant quorum sous la présidence de monsieur le maire John Belvedere.

ABSENT : Monsieur le conseiller Paul Bissonnette.

Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, ainsi que Me Jean-Denis Jacob, greffier et directeur du service des affaires juridiques sont également présents.

En ouverture de séance monsieur le maire Belvedere souhaite la bonne année à tous les membres du conseil et aux citoyens présents et adresse également des félicitations aux employés du service des travaux publics pour le travail effectué lors des opérations de déneigement au cours des dernières semaines et de la réparation des fuites d'eau.

2018- 001 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approuver l'ordre du jour ayant été dressé en regard de la présente séance avec les modifications suivantes :

- Retrait du sujet relatif à l'octroi d'un contrat pour l'exécution de travaux de remplacement de l'entrée électrique des plateaux sportifs (item 30.01) ;
- Retrait du sujet relatif à l'approbation de modifications au contrat intervenu avec « Ali Excavation Inc. » (item 30.17) ;
- Modification au montant du contrat visé à l'item 30.26 (67 260,38 \$ au lieu de 67 250,38 \$) ;
- Ajout d'un sujet sous l'item « varia », relativement à une autorisation aux membres du conseil afin de leur permettre d'assister à un événement de la Chambre de commerce de l'Ouest-de-l'Île devant se tenir à Dollard-des-Ormeaux le 17 janvier 2018.

2018-002 SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – RÈGLEMENT PC-2775-42-PD1

Se tient une consultation publique concernant le projet de règlement suivant :

PC-2775-42-PD1 : Règlement modifiant le Règlement de zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire concernant le coefficient d'occupation du sol minimal dans la zone industrielle N33 (côté nord de l'avenue Reverchon) ;

À l'invitation de monsieur le maire Belvedere, le greffier explique la nature du projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et précise que les dispositions de ce règlement sont sujettes à approbation référendaire.

2018-003 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'approuver la version française et la version anglaise du procès-verbal de la séance régulière du 14 novembre 2017, ainsi que de la séance extraordinaire du 1^{er} décembre 2017.

2018-004 PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées, étant des citoyens de Pointe-Claire, concernant les sujets suivants :

Monsieur Noel Burke :

- Certaines pratiques reliées à l'enlèvement de la neige (utilisation de chargeurs pour dégager les trottoirs, utilisation de la rue lors des opérations de soufflage de la neige et dégagement des traverses piétonnières aux intersections).

Madame Stella Haley :

- L'utilisation des appareils de chauffage au bois.

Monsieur Alex Navarre :

- L'utilisation des appareils de chauffage au bois (en faveur).

Madame Linda DeWitt :

- Certains items faisant l'objet de demandes de dérogations mineures.

Monsieur Alex Navarre :

- Détails relatifs aux dépenses de représentation des employés et membres du conseil.

Madame Stella Halley :

- L'utilisation des appareils de chauffage au bois et le besoin d'informer les citoyens.

Monsieur Normand Lapointe :

- Dégagement des bornes fontaines après les chutes de neige importantes.

2018-005 PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2871 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TARIFS EXIGIBLES POUR LE FINANCEMENT DE BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE DE POINTE-CLAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018 ET AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Cousineau présente un projet de règlement modifiant le Règlement PC-2871 décrétant l'imposition des tarifs exigibles pour le financement de biens, services et activités offerts par la Ville de Pointe-Claire pour l'exercice financier 2018 ;

Monsieur le conseiller Cousineau donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

2018-006 ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE CONCERNANT LE COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL MINIMAL DANS LA ZONE INDUSTRIELLE N33 (CÔTÉ NORD DE L'AVENUE REVERCHON)

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
D'adopter un second projet de règlement modifiant le
Règlement de zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire concernant
le coefficient d'occupation du sol minimal dans la zone industrielle N33
(côté nord de l'avenue Reverchon).

2018-007 ADOPTION – RÈGLEMENT POURVOYANT À LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE – ÉLECTIONS POUR UN MONTANT PROJETÉ DE 442 000 \$ AFIN DE FINANCER LES DÉPENSES LIÉES À L'ÉLECTION 2021

ATTENDU qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement
D'adopter un règlement pourvoyant à la création d'une réserve
financière – élections pour un montant projeté de 442 000 \$ afin de
financer les dépenses liées à l'élection 2021.

2018-008 ADOPTION – PIIA – 104, AVENUE DE LA BAIE-DE-VALOIS

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 104, avenue de la Baie-de-Valois exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 6 décembre 2017.

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement
D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le
22 septembre 2017 :

- Plan élévation est_A200_2017-09-22 ;
- Plan élévation sud_A201_2017-09-22 ;

et ce, relativement à la démolition de la véranda fermée existante et à son remplacement par une nouvelle pièce fermée sur la même implantation de la véranda originale au 104, avenue de la Baie-de-Valois, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 2 000 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2018-009 ADOPTION – PIIA – 135, AVENUE DE DIEPPE

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 135, avenue de Dieppe exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 6 décembre 2017.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'approuver le document suivant reçu au service d'urbanisme le 30 novembre 2017 :

- 135 Dieppe_mods driveway 5_2017-11-30 ;

et ce, relativement à l'agrandissement de l'entrée charretière existante de 12,5' à 20' en asphalte au 135, avenue de Dieppe, celui-ci étant conforme aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs au plan approuvé, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 1 000 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément au plan approuvé et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2018-010 ADOPTION – PIIA – 152, AVENUE DE DIEPPE

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 152, avenue de Dieppe exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 6 décembre 2017.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 5 octobre 2017 :

- Plan proposé de l'entrée charretière en pavé uni _2017-10-05 ;
- Unistone_2017-10-05 ;

et ce, relativement à l'agrandissement de l'entrée charretière à 20' au 152, avenue de Dieppe, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 2 000 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2018-011 ADOPTION – PIIA – 18, AVENUE JERVIS BAY

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 18, avenue Jervis Bay exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 6 décembre 2017.

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme les
13 et 23 novembre 2017 :

- Échantillons-1_2017-11-13 ;
- Échantillons-2_2017-11-13 ;
- Élévation est_A-4_2017-11-23 ;
- Élévation nord_A-5_2017-11-23 ;
- Élévation ouest_A-6_2017-11-23 ;
- Élévation sud_A-7_2017-11-23 ;
- Plan site proposé_SP-1_2017-11-23 ;

et ce, relativement à l'agrandissement et aux rénovations de la maison existante au 18, avenue Jervis Bay, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 4 000 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2018-012 REFUS – DÉROGATION MINEURE – 6, AVENUE DONEGANI

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
DE refuser d'octroyer une demande de dérogation mineure en faveur de l'immeuble situé au 6, avenue Donegani afin de permettre un taux de stationnement de 1,1 case de stationnement par logement pour les quatre bâtiments faisant partie du projet Kubik, plutôt que le taux minimum requis de 1,5 case de stationnement par logement.

2018-013 OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 59, BOULEVARD HYMUS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
D'octroyer une dérogation mineure en faveur de l'immeuble situé au 59, boulevard Hymus, afin d'y permettre :

- a) une aire de stationnement située dans la marge latérale est, n'ayant pas d'allée de circulation à double sens sur le terrain, là où une allée de circulation sur le terrain est requise ;

- b) une aire de stationnement située dans la marge latérale est, n'ayant pas une bordure de béton, là où une aire de stationnement se doit d'avoir une bordure de béton ;
- c) trois (3) accès véhiculaires plutôt que les deux (2) accès véhiculaires permis ;
- d) l'installation de quatre (4) quais de chargement/déchargement sans un mur écran de 20 m X 5 m (65,6' X 16,4'), tel que requis.

le tout, à la condition suivante :

- le talus proposé pour cacher la zone de chargement de l'agrandissement à l'arrière de la propriété doit être retiré des plans proposés.

2018-014 OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 18, AVENUE JERVIS BAY

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'octroyer une dérogation mineure en faveur de l'immeuble situé au 18, avenue Jervis Bay, afin d'y permettre :

- a) la construction d'une extension de 68,7 m² (740 pi²) avec une marge avant de 8,2 m (28,9') plutôt que la marge avant minimale requise de 10 m (32,8') ;
- b) la construction d'une véranda de 15,2 m² (163,47 pi²) empiétant de 2,4 m (8') dans la marge avant plutôt que l'empiètement maximal autorisé de 2 m (6,6') dans la marge avant.

2018-015 OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 3300, AUTOROUTE TRANSCANADIENNE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'octroyer une dérogation mineure en faveur de l'immeuble situé au 3300, autoroute Transcanadienne, afin d'y permettre :

- a) l'installation de deux silos d'entreposage ayant un diamètre de 3,6 m (12') et une hauteur de 9,7 m (32') dans la marge latérale est, là où les silos d'entreposage ne sont pas autorisés ;
- b) cent cinquante-six (156) cases de stationnement plutôt que les trois cent vingt-deux (322) cases de stationnement requises.

2018-016 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le greffier fait état du dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil, suite à l'élection du 5 novembre 2017 et les membres du conseil en prennent acte.

2018-017 AUTORISATION – PARTICIPATION AU CONGRÈS « ONTARIO LIBRARY ASSOCIATION SUPER CONFERENCE 2018 »

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'autoriser madame Katya Borrás, coordonnatrice – Bibliothèque, à représenter la Ville de Pointe-Claire au congrès annuel de « Ontario Library Association – Super Conference 2018 », qui aura lieu à Toronto, Ontario, du 31 janvier 2018 au 3 février 2018 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus par madame Borrás relativement à sa participation à ce congrès, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation aux postes budgétaires 02-702-30-313 et 02-702-30-361, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 17-10730 émis le 5 décembre 2017.

2018-018 AUTORISATION – PARTICIPATION AU 33^e GRAND PRIX DU CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'autoriser monsieur Mathieu Lapierre, directeur - Culture, sports, loisirs et développement communautaire, madame Micheline Bélanger, planificatrice - Arts, culture et bibliothèques, madame Christine Duchesne, coordonnatrice - Activités culturelles, madame Céline Le Merlus, commissaire - Galerie d'art, ainsi que monsieur le conseiller Claude Cousineau et madame la conseillère Cynthia Homan, à représenter la Ville de Pointe-Claire au 33^e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal, qui aura lieu au Palais des congrès de Montréal, le 29 mars 2018 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus par ces personnes relativement à leur participation à ce congrès, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-702-20-311, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 17-10710 émis le 1^{er} décembre 2017.

2018-019 AUTORISATION – PARTICIPATION – CONGRÈS DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'autoriser monsieur le maire John Belvedere, mesdames les conseillères Kelly Thorstad-Cullen, Tara Stainforth et Cynthia Homan, messieurs les conseillers David Webb, Eric Stork, Brent Cowan, ainsi que monsieur le directeur général Robert-F. Weemaes, à représenter la Ville de Pointe-Claire au congrès de l'Union des municipalités du Québec, qui aura lieu à Gatineau, Québec, du 16 au 18 mai 2018 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus par ces personnes relativement à leur participation à ce congrès, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation aux postes budgétaires 02-111-00-313 et 02-131-00-313, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 17-10811 émis le 19 décembre 2017.

2018-020 AUTORISATION – PARTICIPATION – CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'autoriser monsieur le maire John Belvedere, messieurs les conseillers Claude Cousineau, Eric Stork et Brent Cowan, ainsi que madame la conseillère Tara Stainforth, à représenter la Ville de Pointe-Claire au congrès de la Fédération canadienne des municipalités, qui aura lieu à Halifax, Nouvelle-Écosse, du 31 mai 2018 au 3 juin 2018 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus par ces personnes relativement à leur participation à ce congrès, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-111-00-313, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 17-10811 émis le 19 décembre 2017.

2018-021 **AUTORISATION – PARTICIPATION – SOMMET CANADIEN**
« LE SPORT C’EST POUR LA VIE »

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
D’autoriser madame Julie Corbeil, responsable des activités
nautiques, à représenter la Ville de Pointe-Claire au sommet canadien
« Le Sport c’est pour la vie », qui aura lieu à Gatineau, Québec,
les 24 et 25 janvier 2018 ;

D’autoriser le remboursement des frais encourus par madame Corbeil
relativement à sa participation à ce sommet, conformément à la
politique en vigueur ;

D’imputer les dépenses reliées à cette autorisation aux postes
budgétaires 02-701-41-361 et 02-701-41-313, tel qu’il appert du
certificat du trésorier n° 17-10817 émis le 18 décembre 2017.

2018-022 **AUTORISATION – FERMETURE DE CINQ RÈGLEMENTS**
D’EMPRUNT

ATTENDU que la Ville de Pointe-Claire a entièrement réalisé l’objet
des règlements dont la liste apparaît à l’annexe, selon ce qui y était
prévu ;

ATTENDU qu’une partie de ces règlements a été financée de façon
permanente ;

ATTENDU qu’il existe pour chacun de ces règlements un solde non
contracté du montant de l’emprunt approuvé par le
ministre des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du
territoire et qui ne peut être utilisé à d’autres fins ;

ATTENDU que le financement de ces soldes n’est pas requis et que
ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du
Ministère;

ATTENDU qu’il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements
d’emprunt identifiés à l’annexe pour ajuster les montants de la
dépense et de l’emprunt et, s’il y a lieu, approprier une subvention ou
une somme provenant du fonds général de la municipalité.

Par conséquent,

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
QUE la Ville de Pointe-Claire modifie les règlements identifiés à
l’annexe de la façon suivante :

- 1) par le remplacement des montants de la dépense ou de l’emprunt
par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant
de la dépense » et « nouveau montant de l’emprunt » de l’annexe;
- 2) par l’ajout d’une disposition prévoyant qu’aux fins d’acquitter une
partie de la dépense, la municipalité affecte de son fonds général
la somme indiquée sous la colonne « fonds général » de l’annexe;
- 3) par la modification de la disposition relative à l’affectation d’une
subvention en vue d’y indiquer le montant apparaissant sous la
colonne « subvention » de l’annexe. Les protocoles d’entente
ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements
correspondants identifiés à l’annexe.

QUE la Ville de Pointe-Claire informe le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

QUE la Ville de Pointe-Claire demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

2018-023

AUTORISATION – FERMETURE OU TRANSFERT DE POSTES BUDGÉTAIRES ASSOCIÉS À DES RÉSERVES OU À DES FONDS DE ROULEMENT

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'autoriser le virement, en faveur du surplus non autrement approprié de la Ville, de certains montants totalisant la somme de 4 468,23 \$ qui sont indiqués à titre de « Soldes disponibles » sous la rubrique « Postes liés à des réserves » et figurant à l'annexe 1 (postes de fonds de roulement ou de réserves – surplus affecté – à fermer) annexée au dossier décisionnel 17-137-10833 ;

D'autoriser le virement, en faveur de postes de réserves déjà existants, de certains montants totalisant la somme de 291 103,65 \$ qui sont indiqués à titre de « Soldes disponibles à transférer » sous la rubrique « Postes liés à des réserves » et figurant à l'annexe 2 (soldes disponibles de réserves – surplus affecté – à transférer) annexée au présent dossier décisionnel ;

D'autoriser en conséquence la fermeture des postes budgétaires afférents, tel qu'indiqué à ce document ;

D'autoriser le virement, en faveur du fonds de roulement, de certains montants totalisant la somme de 16 511,43 \$ qui sont indiqués à titre de « Soldes disponibles » sous la rubrique « Postes liés à des projets financés par le fonds de roulement », mais qui demeurent excédentaires après la réalisation des projets, le tout tel qu'indiqué à l'annexe 1 (postes de fonds de roulement ou de réserves – surplus affecté – à fermer) annexée au dossier décisionnel 17-137-10833 ;

D'autoriser en conséquence la fermeture des postes budgétaires afférents, tel qu'indiqué à ce même document.

2018-024

SOUTIEN FINANCIER – CLUB AQUATIQUE DE POINTE-CLAIRE INC.

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'accorder un soutien financier au montant de 55 700 \$ au Club aquatique de Pointe-Claire Inc. ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-11-989, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 17-10758 émis le 12 décembre 2017.

2018-025 **SOUTIEN FINANCIER – DIVERS ORGANISMES**

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'accorder un soutien financier au montant de 68 000 \$ aux organismes ci-après mentionnés, pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

La Fondation de l'Hôpital général du Lakeshore	32 500 \$	02-193-00-963
Karnak Shriners	500 \$	02-193-00-989
Résidence de soins palliatifs de l'Ouest-de-l'Île	10 000 \$	02-193-00-989
Soutien aux aînés de Pointe-Claire	25 000 \$	02-193-00-961

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires ci-haut mentionnés, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 17-10809 émis le 15 décembre 2017.

2018-026 **DÉSIGNATION – MAIRE SUPPLÉANT**

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement DE nommer monsieur le conseiller Claude Cousineau pour agir en tant que maire suppléant et en tant que remplaçant de monsieur le maire Belvedere aux assemblées du Conseil d'agglomération de Montréal pour les mois de février, mars et avril 2018.

2018-027 **AUTORISATION – SUPERVISEUR ÉLECTRICITÉ**

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'autoriser monsieur Alain Rioux, superviseur électricien, à soumettre au nom de la Ville de Pointe-Claire, les demandes de travaux d'éclairage des voies publiques incluant l'éclairage de rues, de sentiers et de feux de circulation à Hydro-Québec pour l'année 2018, tel que détaillées ci-dessous :

- Installation de luminaires ;
- Raccordement au réseau seulement ;
- Raccordement à des bornes conjointes (souterrain) ;
- Enlèvement de luminaires ;
- Déplacement de luminaires ;
- Débranchement ;
- Rebranchement ;

D'informer Hydro-Québec de tout changement relatif à la quantité ou à l'intensité des luminaires sur le réseau municipal.

2018-028 **AUTORISATION – RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Pointe-Claire à l'Union des municipalités du Québec pour un coût de 35 806,70 \$, taxes incluses, y compris la cotisation annuelle de 19 497,50 \$ et le versement au Carrefour du capital humain de 16 309,20 \$;

D'imputer les dépenses reliées à la présente autorisation au poste budgétaire 02-111-00-494, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 17-10805 émis le 15 décembre 2017.

2018-029 APPROPRIATION – SOMME REQUISE AFIN DE PERMETTRE LA RÉALISATION DE DIFFÉRENTS PROJETS (INGÉNIERIE)

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
D'approprier, à même le surplus du fonds général non autrement
approprié, une somme totale de 1 652 000 \$ pour la réalisation de
différentes dépenses en immobilisations en 2018 ;

D'affecter et répartir cette somme de 1 652 000\$ à la réalisation des
projets indiqués à la rubrique "Appropriation du surplus (accumulé non
affecté)" de la section "Description" du dossier décisionnel
17-315-10845 et ce, pour les montants indiqués à l'égard de chacun
d'eux ;

D'affecter et répartir, à même le fonds de roulement, une somme
totale de 106 000 \$ pour la réalisation, en 2018, de projets afférents
au remplacement du système de chronométrage au centre aquatique
(45 000\$), pour le renouvellement d'auto-récureuses (36 000\$) et
poursuivre l'installation de détecteurs de foudre (25 000\$) ; et

D'affecter et répartir, à même le fonds parcs et terrains de jeux, une
somme totale de 75 000 \$ pour la réalisation, en 2018, de projets
reliés à l'implantation de fontaines d'eau potable dans divers parcs
(50 000 \$) et pour l'acquisition de jeux accessibles (25 000 \$) ;

D'autoriser le directeur du service des services administratifs et
trésorier à créer les postes budgétaires afférents à chacun de ces
projets et à y inscrire les montants indiqués à l'égard de chacun d'eux.

2018-030 APPROPRIATION – SOMME REQUISE AFIN DE PERMETTRE LA RÉALISATION DE DIVERS PROJETS (TRAVAUX PUBLICS)

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'approprier, à même le surplus du fonds général non autrement
approprié, une somme totale de 232 000 \$ pour la réalisation de
différentes dépenses en immobilisations en 2017 ;

D'affecter et répartir cette somme de 232 000 \$ à la réalisation de
projets indiqués à la rubrique "Appropriation du surplus (accumulé non
affecté)" de la section "Description" de ce dossier décisionnel et ce,
pour les montants indiqués à l'égard de chacun d'eux ;

D'affecter et répartir, à même le fonds de roulement, une somme
totale de 1 320 000 \$ pour la réalisation, en 2017, de projets afférents
à des remplacements de véhicules lourds (735 000 \$) et de véhicules
légers (585 000 \$);

D'autoriser le directeur du service des services administratifs et
trésorier à créer les postes budgétaires afférents à chacun de ces
projets et à y inscrire les montants indiqués à l'égard de chacun d'eux.

2018-031 AUTORISATION – RENOUELEMENT DU MANDAT D'UN MEMBRE ET LA NOMINATION DE TROIS NOUVEAUX MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement
DE renouveler le mandat d'un membre du comité consultatif de la
bibliothèque publique de Pointe-Claire, madame Odette Bolduc, pour
un nouveau mandat de trois (3) ans et ce jusqu'au 31 décembre 2020
inclusivement ; et

DE nommer trois nouveaux membres en tant que membres du comité consultatif de la bibliothèque publique de Pointe-Claire, à savoir mesdames Emma Loubatie et Joséphine E. Sciortino, ainsi que monsieur Marius Moldovan, pour une période de trois (3) ans se terminant le 31 décembre 2020.

2018-032

ADOPTION – RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE 32 310 000 \$

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Pointe-Claire souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 32 310 000 \$ qui sera réalisé le 31 janvier 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
PC-2837	8 010 000 \$
PC-2765	1 100 000 \$
PC-2859	2 600 000 \$
PC-2780	750 000 \$
PC-2820	1 500 000 \$
PC-2835	2 400 000 \$
PC-2836	1 000 000 \$
PC-2851	600 000 \$
PC-2852	850 000 \$
PC-2853	3 300 000 \$
PC-2854	2 500 000 \$
PC-2855	2 000 000 \$
PC-2856	2 700 000 \$
PC-2857	1 600 000 \$
PC-2860	1 400 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros PC-2765, PC-2780, PC-2820, PC-2835, PC-2836, PC-2851, PC-2852, PC-2853, PC-2854, PC-2855, PC-2856, PC-2857, PC-2860, PC-2837 et PC-2859, la Ville de Pointe-Claire souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement

RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 31 janvier 2018 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 31 janvier et le 31 juillet de chaque année ;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation ; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7) ;
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS ;

5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS ;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Banque Nationale du Canada
Succursale 01201
2800, boulevard Saint-Charles
Kirkland, Québec
H9H 3B6

8. Que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Pointe-Claire, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 32 310 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros PC-2765, PC-2780, PC-2820, PC-2835, PC-2836, PC-2851, PC-2852, PC-2853, PC-2854, PC-2855, PC-2856, PC-2857, PC-2860, PC-2837 et PC-2859, la Ville de Pointe-Claire émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

Tableau combiné terme de 5 et 10 ans - Financement No 25 - 21 700 000 \$

cinq (5) ans (à compter du 31 janvier 2018) ; en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 à 2028, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros PC-2765, PC-2780, PC-2820, PC-2835, PC-2836, PC-2851, PC-2852, PC-2853, PC-2854, PC-2855, PC-2856, PC-2857 et PC-2860, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

dix (10) ans (à compter du 31 janvier 2018) ; en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros PC-2765, PC-2780, PC-2820, PC-2835, PC-2836, PC-2851, PC-2852, PC-2853, PC-2854, PC-2855, PC-2856, PC-2857 et PC-2860, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**Tableau combiné terme de 5 ans - Financement No 26 -
10 610 000,00 \$**

cinq (5) ans (à compter du 31 janvier 2018) ; en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunts numéros PC-2837 et PC-2859, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

2018-033 AUTORISATION – MODIFICATION À LA RÉOLUTION 2017-698
CONCERNANT LA DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL
AUX DIVERS COMITÉS

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement DE modifier la résolution 2017-698 concernant la désignation des membres du conseil au sein de divers comités, en remplaçant le nom du conseiller David Webb, comme liaison avec le comité d'accessibilité, par le nom de madame la conseillère Tara Stainforth.

2018-034 AUTORISATION – TRANSFERT DE FONDS ET FERMETURE D'UN
POSTE BUDGÉTAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'autoriser le virement, en faveur du surplus non autrement approprié de la Ville, du solde de 236 664,28 \$ associé à un fonds réservé ayant trait à un excédent de financement réalisé en 2006 et inutilisé depuis cette date ;

D'autoriser en conséquence la fermeture du poste budgétaire 25-911-10-000.

2018-035 RESPECT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE
LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR
LES ANNÉES 2014-2018

ATTENDU que la Ville de Pointe-Claire a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

ATTENDU que la Ville de Pointe-Claire doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement QUE la Ville de Pointe-Claire s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la Ville de Pointe-Claire s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

QUE la Ville de Pointe-Claire approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

QUE la Ville de Pointe-Claire s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la Ville de Pointe-Claire s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ; et

QUE la Ville de Pointe-Claire atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

2018-036 OCTROI D'UN CONTRAT – TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE L'ENTRÉE ÉLECTRIQUE DES PLATEAUX SPORTIFS

Le sujet relatif à l'octroi d'un contrat pour l'exécution de travaux de remplacement de l'entrée électrique des plateaux sportifs a été retiré de l'ordre du jour de la présente séance et est reporté à une séance ultérieure.

2018-037 OCTROI D'UN CONTRAT – TRAVAUX ÉLECTRIQUES - REMPLACEMENT DES PORTES À L'ARÉNA BOB-BIRNIE

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Webb, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'octroyer un contrat pour l'exécution de travaux électriques (conduits et câblage) liés aux travaux de remplacement des portes de l'aréna Bob-Birnie à « Technologies Ion Inc. », laquelle a présenté la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 86 032,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres BP180002 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-416-72-836, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 17-10830 émis le 20 décembre 2017.

2018-038 OCTROI D'UN CONTRAT – TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES PORTES ET DES CADRES DE L'ARÉNA BOB-BIRNIE

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'octroyer un contrat pour l'exécution de travaux de remplacement des portes et des cadres de l'aréna Bob-Birnie à « XO Construction Inc. », laquelle a présenté la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 199 586,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres BP170044 ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires ci-après indiqués, pour les montants mentionnés à l'égard de chacun d'eux :

22-416-72-836 : 50 000 \$
22-417-62-851 : 150 000 \$

tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 17-10837 émis le 20 décembre 2017.

2018-039 OCTROI D'UN CONTRAT – SERVICES D'ENTRETIEN ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LES ANNÉES 2018-2019-2020

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture, pour les années 2018, 2019 et 2020, de services d'entretien et d'assistance technique à « Les Solutions logicielles Coba », pour un montant total de 50 529,43 \$, taxes incluses, le tout suivant les prix indiqués à la soumission présentée par cette firme ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-138-00-551, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 17-10801 émis le 14 décembre 2017.

2018-040 OCTROI D'UN CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS DE CONSULTANT SENIOR BILINGUE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'octroyer un contrat pour des services professionnels de consultant senior bilingue à « Astérisme, relations publiques et communication », laquelle a présenté la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 188 559 \$, taxes incluses, la Ville se réservant l'option de renouveler ce contrat pour chacune des années 2019 et 2020, conformément aux documents de l'appel d'offres DP170019 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-145-00-419, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 17-10736 émis le 21 décembre 2017.

2018-041 OCTROI D'UN CONTRAT – SERVICES D'ENTRETIEN ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE DE DIVERS LOGICIELS

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture de services d'entretien et d'assistance technique de divers logiciels pour l'année 2018 à « Acceo Solutions », pour un montant total de 121 403,80 \$, taxes incluses, le tout suivant les prix indiqués à la soumission déposée par cette firme ;

D'imputer cette dépense tel qu'indiqué ci-dessous, conformément au certificat du trésorier n° 17-10711 émis le 20 décembre 2017 :

Code budgétaire	Montant avec taxes	Montant avec ristourne
02-701-28-551	27 594,00 \$	26 519,70 \$
02-138-00-551	74 554,76 \$	71 652,16 \$
02-310-38-551	19 255,05 \$	18 505,40 \$

2018-042 REJET DES SOUMISSIONS – INSTALLATION ÉLECTRIQUE DE DEUX SYSTÈMES DE FILTRATION POUR LES PISCINES VALOIS ET OVIDE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement DE rejeter les trois soumissions reçues le 27 octobre 2017, relativement à l'octroi d'un contrat pour l'exécution de travaux d'installation électrique de deux systèmes de filtration pour les piscines Valois et Ovide, la réalisation de ce projet étant reporté à l'automne 2018, ou plus tôt ;

D'autoriser le lancement, au moment jugé opportun, d'un nouvel appel d'offres pour l'exécution de ces travaux.

2018-043 REJET DES SOUMISSIONS – RÉFECTION DE DEUX SALLES DE
FILTRATION POUR LES PISCINES EXTÉRIEURES OVIDE ET
VALOIS

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
DE rejeter les trois soumissions reçues dans le cadre d'un appel
d'offres ayant été lancé pour le projet de réfection de deux salles de
filtration pour les piscines extérieures Ovide et Valois, les prix soumis
excédant largement le montant initialement prévu pour l'octroi d'un tel
contrat ;

D'autoriser le lancement, au moment jugé opportun, d'un nouvel appel
d'offres pour l'exécution de ces travaux.

2018-044 REJET DES SOUMISSIONS – FOURNITURE D'ÉQUIPEMENT
FILTRATION PRÉ-ACHAT – PISCINES EXTÉRIEURES OVIDE
ET VALOIS

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
DE rejeter les soumissions reçues dans le cadre d'un appel d'offres
lancé pour la fourniture d'un équipement filtration pré-achat, pour les
projets relatifs aux piscines extérieures Ovide et Valois, le délai de
livraison étant trop incertain, ce qui compromet l'exécution des travaux
en temps utile pour l'ouverture des piscines à l'été 2018 ;

D'autoriser, le lancement, au moment jugé opportun, d'un nouvel
appel d'offres pour la fourniture de ces équipements.

2018-045 REJET DES SOUMISSIONS – RÉNOVATION DES SALLES DE BAIN
DE LA BIBLIOTHÈQUE CENTRALE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
DE rejeter les deux soumissions reçues le 12 décembre 2017, dans le
cadre d'un appel d'offres lancé pour le projet de rénovation des salles
de bain de la bibliothèque centrale, en raison des montants dépassant
largement le budget alloué pour l'exécution de ces travaux ;

DE mandater le service de l'ingénierie et des immeubles à redéfinir le
projet, de manière à réduire les coûts et d'autoriser le lancement, au
moment jugé opportun, d'un nouvel appel d'offres pour la réalisation
du projet en 2018.

2018-046 APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT –
RECONSTRUCTION DU CHALET DE LA PISCINE DU
PARC KINSMEN

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement
D'autoriser deux modifications au contrat intervenu entre la
Ville de Pointe-Claire et « Norgéreq Ltée » relativement à la
reconstruction du chalet de la piscine du parc Kinsmen, pour un
montant de 138 959,58 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme
faisant passer le montant total du contrat à la somme de
3 491 198,35 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-416-42-836, tel qu'il
appert du certificat du trésorier n° 17-10795 émis le
18 décembre 2017.

2018-047 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – RÉPARATION
DE POUTRES À LA PISCINE 6-50 DU CENTRE AQUATIQUE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'approuver une modification au contrat intervenu entre la
Ville de Pointe-Claire et « Pincor Ltée » relativement à la réparation de
poutres à la piscine 6-50 du centre aquatique, pour un montant de
4 505,51 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme
faisant passer le montant total du contrat à la somme de 63 220,95 \$,
taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-16-141, tel qu'il
appert du certificat du trésorier n° 17-10790 émis le
19 décembre 2017.

2018-048 APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT –
RECONSTRUCTION DES SERVICES MUNICIPAUX DANS
L'AVENUE SEDGFIELD ENTRE LES AVENUES STILLVIEW ET
ALSTON AINSI QUE DANS L'AVENUE AMBASSADOR ET POUR LA
RÉFECTION DES AVENUES NORWOOD ET ELDON

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
D'approuver deux modifications au contrat intervenu entre la
Ville de Pointe-Claire et « Construction G-Nesis Inc. » relativement à
la reconstruction de services municipaux dans l'avenue Sedgfield,
entre les avenues Stillview et Alston, ainsi que dans
l'avenue Ambassador et pour la réfection des avenues Norwood et
Eldon, pour un montant de 12 000,94 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme
faisant passer le montant total du contrat à la somme de
5 571 031,20 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-417-02-853, tel qu'il
appert du certificat du trésorier n° 17-10828 émis le
19 décembre 2017.

2018-049 APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – RÉFECTION
DU BOULEVARD HYMUS ENTRE LE BOULEVARD SAINT-JEAN ET
L'AVENUE MANFRED INCLUANT LA RECONSTRUCTION DE
L'INTERSECTION DES BOULEVARDS SAINT-JEAN ET HYMUS ET
L'AJOUT DE BASSINS DE RÉTENTION DES EAUX PLUVIALES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
D'approuver seize modifications au contrat intervenu entre la
Ville de Pointe-Claire et « Duroking Construction » relativement à la
réfection du boulevard Hymus, entre le boulevard Saint-Jean et
l'avenue Manfred, incluant la reconstruction de l'intersection des
boulevards Saint-Jean et Hymus et l'ajout de bassins de rétention des
eaux pluviales, pour un montant de 48 677,70 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme
faisant passer le montant total du contrat à la somme de
7 546 033,38 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-416-12-837, tel qu'il
appert du certificat du trésorier n° 17-10796 émis le
14 décembre 2017.

2018-050 APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT –
RESURFACAGE DES AVENUES KIRKSTONE ET LONGMEADOW
ET LA RECONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉE DES AVENUES
HIGHGATE ET BROADVIEW ENTRE LES AVENUES SAINT-LOUIS
ET DU BRAS-D'OR ET DE L'AVENUE DE LA POINTE-CLAIRE
ENTRE L'AVENUE FLORENCE ET L'AUTOROUTE 20

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
D'approuver trois modifications au contrat intervenu entre la
Ville de Pointe-Claire et « Les Entreprises Canbec Construction Inc. »
relativement au resurfaçage des avenues Kirkstone et Longmeadow et
la reconstruction de la chaussée des avenues Highgate et Broadview,
entre les avenues Saint-Louis et du Bras-d'Or et
de l'avenue de la Pointe-Claire, entre l'avenue Florence et
l'autoroute 20, pour un montant de 8 748,30 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme
faisant passer le montant total du contrat à la somme de
2 002 848,59 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-415-02-820, tel qu'il
appert du certificat du trésorier n° 17-10720 émis le 4 décembre 2017.

2018-051 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – FOURNITURE
ET INSTALLATION DE FONTAINES DANS DIVERS PARCS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'approuver une modification au contrat intervenu entre la
Ville de Pointe-Claire et « Installation Jeux-Tec Inc. » relativement à la
fourniture et à l'installation de fontaines dans divers parcs, pour un
montant de 965,22 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme
faisant passer le montant total du contrat à la somme de 52 672,93 \$,
taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 63-420-17-011, tel qu'il
appert du certificat du trésorier n° 17-10718 émis le 5 décembre 2017.

2018-052 APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT –
RECONSTRUCTION DE L'AVENUE SAINT-LOUIS ENTRE LES
AVENUES MAYWOOD ET SUNNYSIDE

Le sujet relatif à l'approbation de modifications au contrat intervenu
entre la Ville de Pointe-Claire et « Ali Excavation Inc. » relativement à
la reconstruction de l'avenue Saint-Louis, entre les avenues Maywood
et Sunnyside est retiré de l'ordre du jour de la présente séance,
puisque son objet est déjà visé plus amplement par le sujet inscrit à
l'item 30.20.

2018-053 APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – SERVICES
PROFESSIONNELS POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX
DU SERVICE DE L'URBANISME

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement
D'approuver deux modifications au contrat intervenu entre la
Ville de Pointe-Claire et « Dubé Matte Architectes Inc. » relativement à
la fourniture de services professionnels pour le réaménagement des
locaux du service de l'urbanisme, pour un montant de 1 123,88 \$,
taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme
faisant passer le montant total du contrat à la somme de 35 846,33 \$,
taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-16-141, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 17-10834 émis le 20 décembre 2017.

2018-054 APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – RÉFECTION DE L'AVENUE DONEGANI ENTRE LES AVENUES COOLBREEZE ET DE LA BAIE-DE-VALOIS INCLUANT L'AJOUT D'UNE PISTE CYCLABLE ET POUR LA RÉFECTION DE L'AVENUE DE ROUNDTREE CRESCENT

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan, Approuvé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approuver sept modifications au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et « Construction Bauval Inc. » relativement l'exécution de travaux de réfection de l'avenue Donegani, entre les avenues Coolbreeze et de la Baie-de-Valois, incluant l'ajout d'une piste cyclable et pour la réfection de l'avenue de Roundtree Crescent, pour un montant de 33 531,44 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme faisant passer le montant total du contrat à la somme de 3 221 187,45 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-410-22-765, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 17-10527 émis le 14 décembre 2017.

2018-055 APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – RECONSTRUCTION DE L'AVENUE SAINT-LOUIS ENTRE LES AVENUES MAYWOOD ET SUNNYSIDE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approuver neuf modifications au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et « Ali Excavation Inc. » relativement à la reconstruction de l'avenue Saint-Louis, entre les avenues Maywood et Sunnyside, pour un montant de 32 171,33 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration au contrat intervenu avec cette firme faisant passer le montant total du contrat à la somme de 3 707 329,23 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-411-42-780, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 17-10529 émis le 8 décembre 2017.

2018-056 OPTION DE RENOUELEMENT – RÉALISATION D'ÉTUDES GÉOTECHNIQUES DE CARACTÉRISATIONS ENVIRONNEMENTALES ET DU CONTRÔLE DE LA QUALITÉ POUR LA RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue à l'appel d'offres GP160003, pour l'année 2018, au montant de 512 512,87 \$, taxes incluses, concernant la réalisation d'études géotechniques, de caractérisations environnementales et du contrôle de la qualité pour la réfection d'infrastructures municipales ;

D'indiquer que cette dépense est engagée à même le fonds général de la Ville de Pointe-Claire, mais que le fonds général pourra être renfloué en conséquences, suite à l'approbation et à l'entrée en vigueur des règlements d'emprunt ayant été adopté à ce jour, pour l'exécution de travaux en 2018.

2018-057 OPTION DE RENOUVELLEMENT – FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN BOUTEUR SUR CHENILLES À BASSE PRESSION ET D'UNE PELLE MÉCANIQUE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement DE se prévaloir de l'option de procéder au renouvellement du contrat octroyé, suite au lancement de l'appel d'offres PT150007 pour la fourniture et la livraison d'un boteur sur chenilles à basse pression et d'une pelle mécanique incluant les opérateurs pour déblayer le dépotoir à neige pour l'année 2018, pour un montant de 90 232,38 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-330-00-513, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 17-10819 émis le 21 décembre 2017.

2018-058 OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE DE SERVICES D'ENTRETIEN DE PROPRIÉTÉ POUR LES ANNÉES 2018, 2019 ET 2020

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture de services d'entretien de propriété pour les années 2018, 2019 et 2020 à « Nettoyage Spécialisé Inc. », qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 75 921,44 \$, taxes incluses, la Ville se réservant l'option de procéder au renouvellement de ce contrat pour l'année 2021, conformément aux documents de l'appel d'offres TP170075 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-320-00-521, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 17-10832 émis le 21 décembre 2017.

2018-059 OCTROI D'UN CONTRAT – EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉNOVATION DU CHALET DU PARC VALOIS

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'octroyer un contrat pour l'exécution de travaux de rénovation du chalet du parc Valois à « Les Entreprises Constructo », qui a fourni la plus soumission conforme, pour un montant total de 247 305,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres BP170046 ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires suivants :

22-417-02-851 : Réfection du toit (75 540 \$) ;
22-417-12-851 : Balance (171 765,48 \$) ;

tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 17-10839 émis le 21 décembre 2017.

2018-060 OCTROI D'UN CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE REMPLACEMENT DE LAMPADAIRES SUR LA VOIE DE SERVICE SUD DE L'AUTOROUTE 40 ET SUR LE BOULEVARD DES SOURCES ENTRE L'AUTOROUTE 40 ET L'AVENUE SAINT-LOUIS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture de services professionnels concernant le remplacement de lampadaires sur la voie de service sud de l'autoroute 40 et sur le boulevard des Sources, entre l'autoroute 40 et l'avenue Saint-Louis à « Les Consultants SM », laquelle a présenté la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 58 637,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres BP170039 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-17-041, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 17-10856 émis le 21 décembre 2017.

2018-061 OCTROI D'UN CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉFECTION DES TOITURES DE L'ARÉNA BOB-BIRNIE ET DE LA PISCINE 6-50 DU CENTRE AQUATIQUE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture de services professionnels pour la réfection des toitures de l'aréna Bob-Birnie et de la piscine 6-50 du centre aquatique à « Héloïse Thibodeau Architecte Inc. », laquelle a présenté la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 67 260,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres BP170023 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-17-041.

2018-062 OCTROI D'UN CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉFECTION DES TOITURES DU CENTRE NOËL-LEGAULT DU CHALET DU PARC SUMMERHILL ET DE L'ÉDICULE SUD DE LA GARE VALOIS

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture de services professionnels concernant la réfection des toitures du Centre Noël-Legault, du chalet du parc Summerhill et de l'édicule sud de la Gare Valois à « Consortium Ingétec JSAD » laquelle a présenté la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 16 671,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres BP170032 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-17-041, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 17-10844 émis le 21 décembre 2017.

2018-063 DÉPÔT – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS JANVIER 2018

La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour le mois de janvier 2018, telle que présentée par monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général est déposée et les membres du conseil en prennent acte.

2018-064 APPROBATION – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS NON DÉLÉGUÉES AU 9 JANVIER 2018

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'approuver la liste des changements au personnel par décisions non déléguées pour le 9 janvier 2018, telle que signée par monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général et par monsieur Vincent Proulx, planificateur – ressources humaines.

2018-065 AUTORISATION – PARTICIPATION – ÉVÉNEMENT – CHAMBRE DE COMMERCE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'autoriser la participation des membres du conseil à un événement organisé par la Chambre de commerce de l'Ouest-de-l'Île, devant se tenir à Dollard-des-Ormeaux, le 17 janvier 2018, au coût de 30 \$ par participant, plus taxes applicables, le cas échéant.

2018-066 LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
DE lever la séance à 20 h 30.

John Belvedere, Maire

Me Jean-Denis Jacob, Greffier